RÉPUBLIQUE FRANÇAISE **RAPPORT N° 282**

DÉPARTEMENT BOUCHES DU RHÔNE

DGA Stratégie et Développement du Territoire
Direction de la Vie Locale
Service des Communes
1 39 21

RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU 12 DÉCEMBRE 2025
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : Mme Martine VASSAL

OBJET : Aide à la préservation foncière en zone naturelle et agricole - 3e répartition 2025.

La Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département des Bouches-du-Rhône est mobilisé pour la transition écologique. Par ses actions en matière de politique d'aides aux communes avec des priorités d'intervention sur l'économie d'énergie, la sobriété foncière et la qualité environnementale dans l'instruction des projets, il élabore une stratégie départementale qui n'a de cesse d'évoluer pour s'adapter aux enjeux.

Dans ce contexte, un Plan d'Accélération pour la Transition Ecologique – PACTE est proposé aux communes et à leurs groupements volontaires pour accélérer la transition écologique du territoire au bénéfice de ses habitants. Il vise les engagements suivants :

- réduire notre consommation et développer notre production d'énergie ;
- réduire notre consommation et restaurer le cycle de l'eau ;
- rétablir la nature en ville et lutter contre les ilots de chaleur ;
- préserver les espaces naturels sensibles (ENS), la biodiversité et les paysages de Provence ;
- encourager les mobilités douces et les transports à faible émission ;
- restaurer le lien Homme-Nature.

Par délibération du 13 décembre 2024 sur la politique départementale d'aides aux communes et aux territoires de Provence, le Conseil départemental a décidé de reconduire pour 2025 le dispositif d'aide à la préservation et à la valorisation foncière en zone naturelle ou agricole.

Dans le cadre de ce dispositif sont subventionnées :

- les parcelles d'une superficie de moins de 100 hectares situées en zone naturelle (classées

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20251212-136320-DE-1-1
Date de télétransmission : 16/12/2025
Date de réception préfecture : 16/12/2025

ND au P.O.S ou N du PLU) ou agricole (classées NC au P.O.S ou A au PLU);
- les acquisitions situées dans le périmètre de préemption du Département au titre des espaces naturels sensibles ;
- les terrains bénéficiant d'une aide de l'Union Européenne au titre de la protection de l'environnement ;
- les acquisitions foncières classées en zone inondable au PLU et frappées d'inconstructibilité.

Le montant retenu pour la dépense subventionnable est le coût estimatif de la parcelle tel que déterminé par le service des Domaines, augmenté des éventuels frais de notaire et de portage SAFER le cas échéant, dans la limite d'un cout plafond de 1 €/m2 pour les zones boisées.

Le taux de subvention varie de 20 à 60 %, en fonction de l'intérêt du projet et de son volume financier, mais aussi en fonction de la population de la commune, de son potentiel fiscal et de son effort fiscal.

Les communes ou groupements de communes peuvent déposer plusieurs dossiers dans la limite d'un plafond annuel de dépenses subventionnables de 150 000 € HT.

Le montant de l'autorisation de programme inscrite au budget départemental pour ce dispositif au titre de l'exercice 2025 est de 500 000 €.

Deux répartitions de crédits ont été approuvées par la Commission permanente du Conseil départemental lors de ses réunions des 16 mai et 17 octobre 2025, pour un montant total de 334 344 €.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation l'examen d'une troisième répartition de crédits dans le cadre de ce dispositif pour l'année 2025.

Le Département a été saisi, à ce titre, de deux demandes d'aides financières formulées par deux communes des Bouches-du-Rhône, présentées en annexe 1. Ces demandes ont été déposées sur la plateforme dématérialisée de gestion des subventions départementales.

Le montant total des subventions départementales sollicitées est de 24 851 € sur une dépense subventionnable globale de 62 128 € HT.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20251212-136320-DE-1-1
Date de télétransmission : 16/12/2025
Date de réception préfecture : 16/12/2025

La Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône



Martine VASSAL

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20251212-136320-DE-1-1
Date de télétransmission : 16/12/2025
Date de réception préfecture : 16/12/2025

DÉPARTEMENT BOUCHES DU RHÔNE

N° CP-2025-12-12-282

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU 12 DÉCEMBRE 2025

RAPPORTEUR(S) : Mme Martine VASSAL

OBJET : Aide à la préservation foncière en zone naturelle et agricole - 3e répartition 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi douze décembre à quatorze heures trente, la Commission permanente s'est réunie à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Martine VASSAL.

Présent(s) :
Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Sophie CAMARD, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, M. Sylvain DI GIOVANNI, Mme Nouriati DJAMBAE, Mme Judith DOSSEMONT, M. Cédric DUDIEUZERE, M. Gérard FRAU, Mme Audrey GARINO, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, Mme Samia GHALI, M. Patrick GHIGONETTO, Mme Magali GIORGETTI, M. Vincent GOYET, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, M. Sébastien JIBRAYEL, Mme Nicole JOULIA, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Eric LE DISSES, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, M. Yves MORAINE, M. Yannick OHANESSIAN, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL.

Donne(nt) pouvoir :
M. Frédéric COLLART à Mme Marine PUSTORINO, Mme Véronique MIQUELLY à M. Lionel DE CALA, M. Benoît PAYAN à M. Anthony KREHMEIER, Mme Josette SPORTIELLO à M. Sébastien JIBRAYEL.

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20251212-136320-DE-1-1
Date de télétransmission : 16/12/2025
Date de réception préfecture : 16/12/2025

DÉPARTEMENT BOUCHES DU RHÔNE

N° CP-2025-12-12-282

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU 12 DÉCEMBRE 2025

RAPPORTEUR(S) : Mme Martine VASSAL

OBJET : Aide à la préservation foncière en zone naturelle et agricole - 3e répartition 2025.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°4 du 1er juillet 2021 donnant délégations de compétences à la Commission permanente,
La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie à l'Hôtel du Département le 12 décembre 2025, le quorum étant atteint,
Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'attribuer, sur une dépense subventionnable globale de 62 128 € HT, un montant total de subventions de 24 851 € à deux communes, au titre de l'Aide à la préservation et à la valorisation foncière en zone naturelle ou agricole pour l'année 2025, conformément à l'annexe 1 du rapport ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec chaque bénéficiaire la convention de partenariat définissant les modalités de la participation financière du Département, conformément au modèle type prévu à cet effet ;

- d'approuver les montants des affectations, comme indiqués en annexe 2 du rapport.

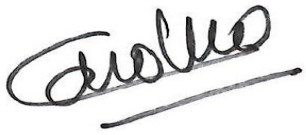
La dépense sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20251212-136320-DE-1-1
Date de télétransmission : 16/12/2025
Date de réception préfecture : 16/12/2025

Adopte à l'unanimité

Pour : 58
Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Sophie CAMARD, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, M. Sylvain DI GIOVANNI, Mme Nouriati DJAMBAE, Mme Judith DOSSEMONT, M. Cédric DUDIEUZERE, M. Gérard FRAU, Mme Audrey GARINO, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, Mme Samia GHALI, M. Patrick GHIGONETTO, Mme Magali GIORGETTI, M. Vincent GOYET, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, M. Sébastien JIBRAYEL, Mme Nicole JOULIA, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Eric LE DISSES, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, M. Yves MORAINE, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yannick OHANESSIAN, M. Benoît PAYAN, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Josette SPORTIELLO, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL.

Pour la Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation



Nathalie CAROLLO

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20251212-136320-DE-1-1
Date de télétransmission : 16/12/2025
Date de réception préfecture : 16/12/2025